

## **Compte administratif 2018**

### **Note de présentation**

#### **1. Rappel réglementaire :**

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

#### **2. Budget principal**

##### **Section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

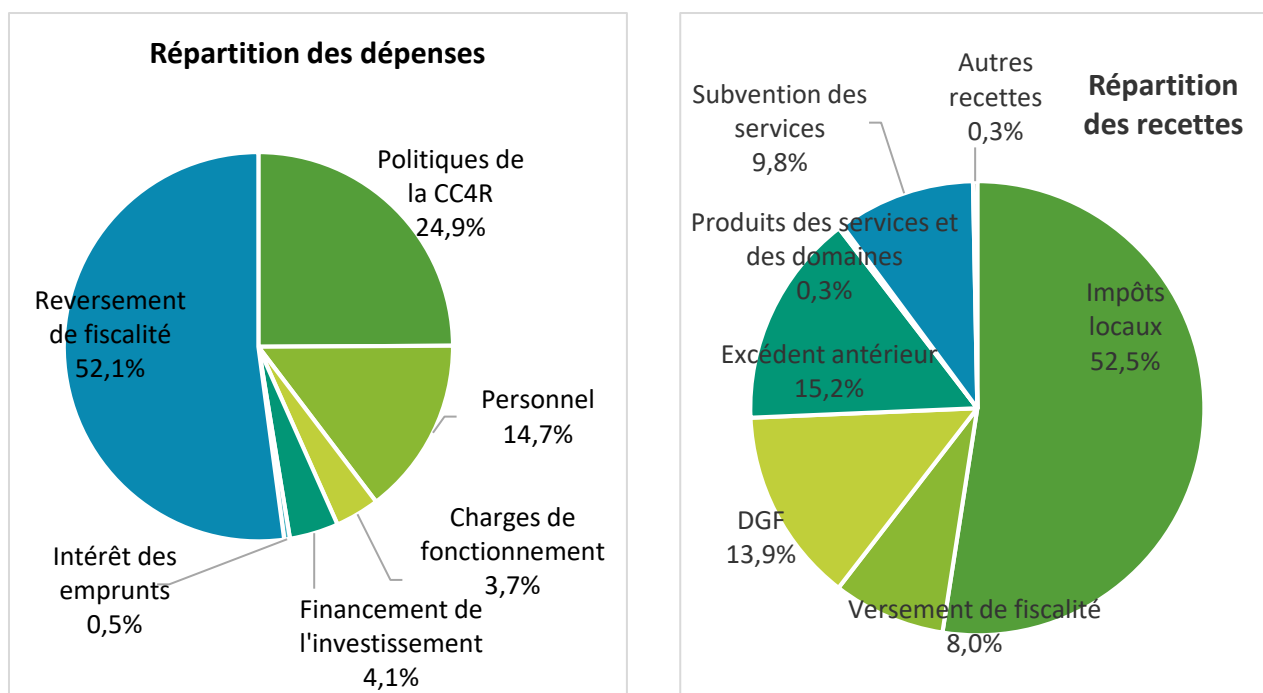
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 590 825.98 € qui correspondent pour :

- 52.1 % au reversement de la fiscalité au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et aux communes : premier poste de dépenses de la CC4R. cela représente un reversement de 69 % des impôts locaux perçus par la CC4R à l'État et aux communes
- 24.9 % au financement des politiques de la CC4R (subventions aux associations, Très Haut Débit, SCoT, Port de Savoyeux, etc.),
- 14.8 % aux charges de personnel,
- 3.7 % aux charges de fonctionnement (électricité, assurances, etc.),
- 4.1 % au financement de l'investissement,
- 0.5 % aux intérêts des emprunts.

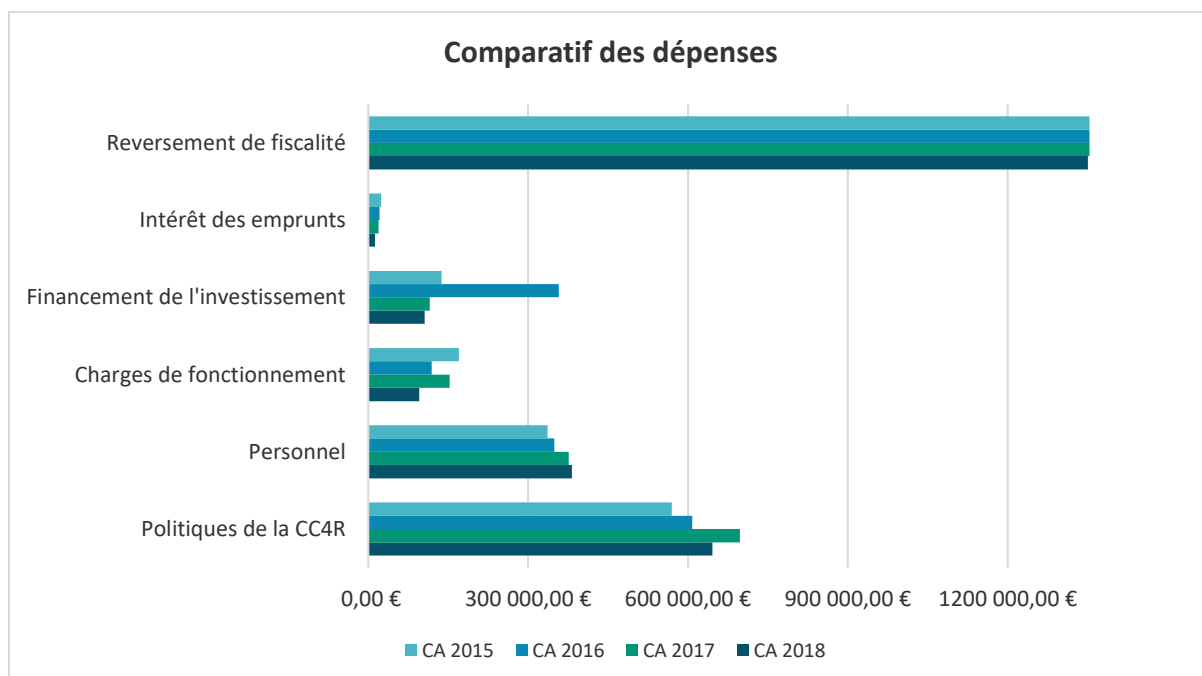
Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 340 305.83 € qui correspondent pour :

- 52.5 % aux impôts locaux,
- 13.9 % à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- 15.2 % à l'excédent antérieur,
- 9.8 % aux subventions des services (aide de La Poste pour les Agences Postales, Intercommunales, aide du Conseil Départemental pour le Transport à la Demande, etc.),
- 8 % au versement de fiscalité (attribution de compensation des communes et compensations des exonérations de taxes)
- 0.3 % aux produits des services et des domaines (location du Port, régie du Transport à la Demande, etc.),
- 0.3 % à d'autres recettes (essentiellement le remboursement par l'assurance des travaux de reconstruction).

Le résultat de la section de fonctionnement est de 749 479.85 € qui seront reporté en 2019 par un versement à la section d'investissement de 379 618.83 € pour combler le déficit ce qui fera un excédent reporté de 369 861.02 €.

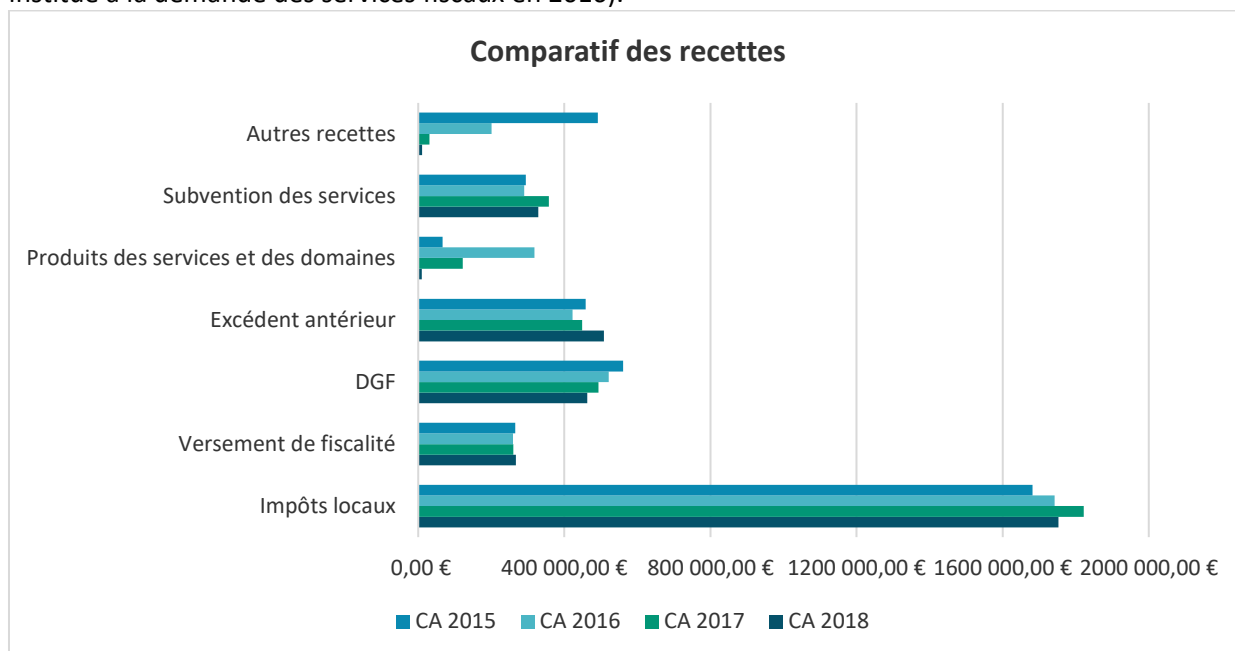


Le reversement de la fiscalité et les intérêts des emprunts est globalement stable sur les 4 dernières années. Les charges de personnel et le financement des politiques de la CC4R sont en légère augmentation sur ces 4 dernières années. Le financement de l'investissement varie en fonction des dépenses réalisées. En effet, la CC4R a recours majoritairement à son épargne pour financer les nouveaux projets plutôt que de s'endetter.



L'excédent antérieur et le versement de la fiscalité se maintient entre les 4 années alors que les produits des domaines est en baisse (les dépenses et recettes du Port de Savoyeux ne sont plus pris en compte dans le budget de la communauté mais dans un budget indépendant). La DGF est en baisse, ainsi en 4 ans la CC4R a perdu presque 100 000 € de dotation de l'Etat. Les « autres recettes » subissent une baisse importante car il s'agit essentiellement du remboursement de l'assurance suite à l'incendie

du siège administratif. Les impôts locaux sont en baisse malgré la revalorisation des bases, la CC4R n'ayant pas modifié ces taux d'imposition entre 2015 et 2018 (hormis le taux de la taxe foncière bâti institué à la demande des services fiscaux en 2016).



### La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe d'habitation : 7.99 % (moyenne nationale : 8.52 %)
- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 2.10 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 6.95 %)

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises a été maintenu en 2018 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.75 %).

### Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2012-2018
626 737 €	623 298 €	604 541 €	560 712 €	521 204 €	493 394 €	<b>462 983 €</b>	<b>- 163 754 €</b>

### Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la CC4R.

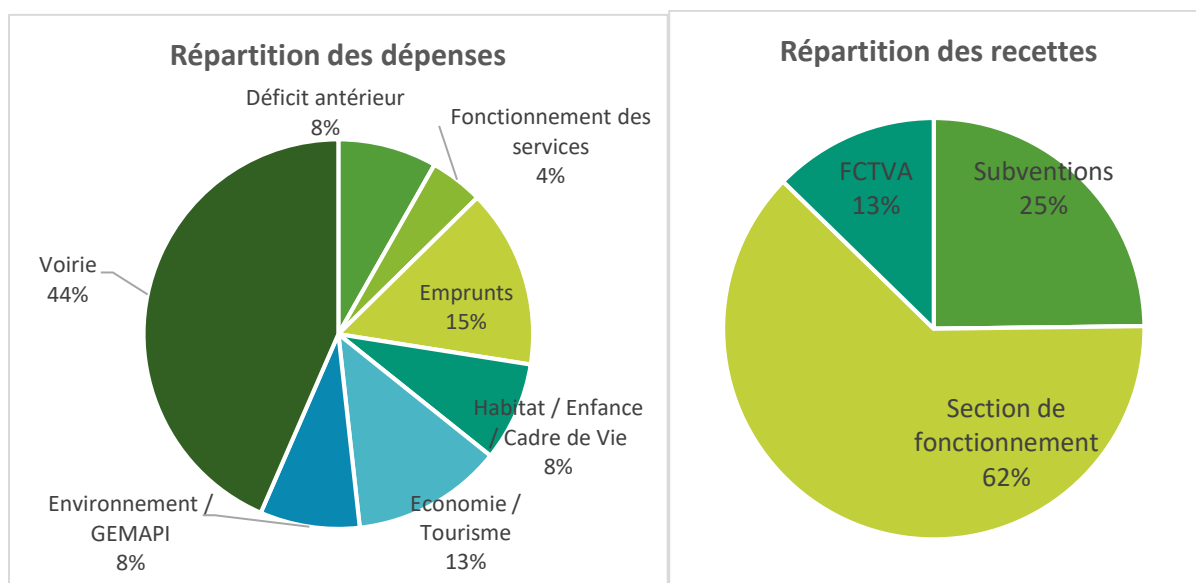
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 475 179.31 € qui correspondent pour :

- 44 % à des travaux de voirie,
- 8 % au déficit antérieur,
- 4 % au fonctionnement des services

- 13 % à des projets dans le domaine de l'économie et du tourisme,
- 8 % à de l'investissement pour l'habitat, le cadre de vie et l'enfance
- 8 % pour l'environnement et la GEMAPI,
- 15 % au remboursement du capital des emprunts.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 662 359.59 € qui correspondent pour 62 % au financement par la section de fonctionnement, 25 % aux subventions perçues pour les différents projets et 13 % au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

Le résultat de la section d'investissement reporté en 2018 sera un excédent de 187 180.28 €.



### 3. Budget annexe des Ordures Ménagères

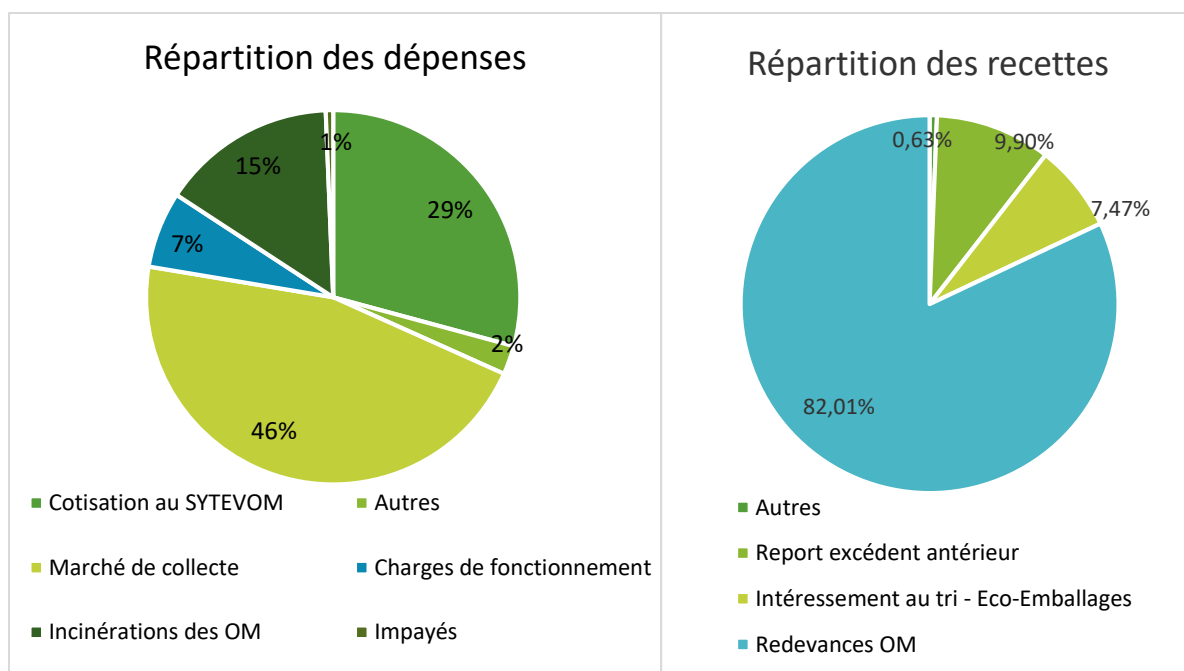
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

#### Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 739 421.86 € dont 46 % correspondent au coût de collecte du tri et des ordures ménagères, 15 % au coût d'incinération des OM, 29 % à la cotisation versée au SYTEVOM (permettant le traitement du tri, l'accès aux déchetteries), 7 % aux charges de fonctionnement des services de la CC4R, 1% aux coûts des impayés et 2% à d'autres charges (amortissement, coût de la post exploitation du centre d'enfouissement, coût d'achats des bacs OM et des composteurs).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 920 288.80 € dont 82.01 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 7.47 % à la subvention de l'ADEME pour la qualité et la revalorisation du tri, 9.90 % à l'excédent antérieur reporté, 0.63 % à d'autres recettes (vente de composteurs et de bacs OM et amortissement de subvention).

Le résultat de 2018 reporté en 2019 sera donc un excédent de 180 866.94 €.



### Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 4 868.93 € qui correspondent pour 95 % à l'achat de nouveau bac de tri (équipement des nouveaux foyers) et pour 5 % à l'amortissement de la subvention reçue pour la création de la déchetterie de Lavoncourt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 62 507.27 € qui correspondent pour 80 % à l'excédent antérieur et 20 % à l'amortissement des bacs jaunes, du logiciel, des plateformes PAV et de la déchetterie de Lavoncourt.

Le résultat 2018 de la section d'investissement reporté en 2019 sera un excédent de 57 638.34 €.

### 4. Budget annexe du SPANC

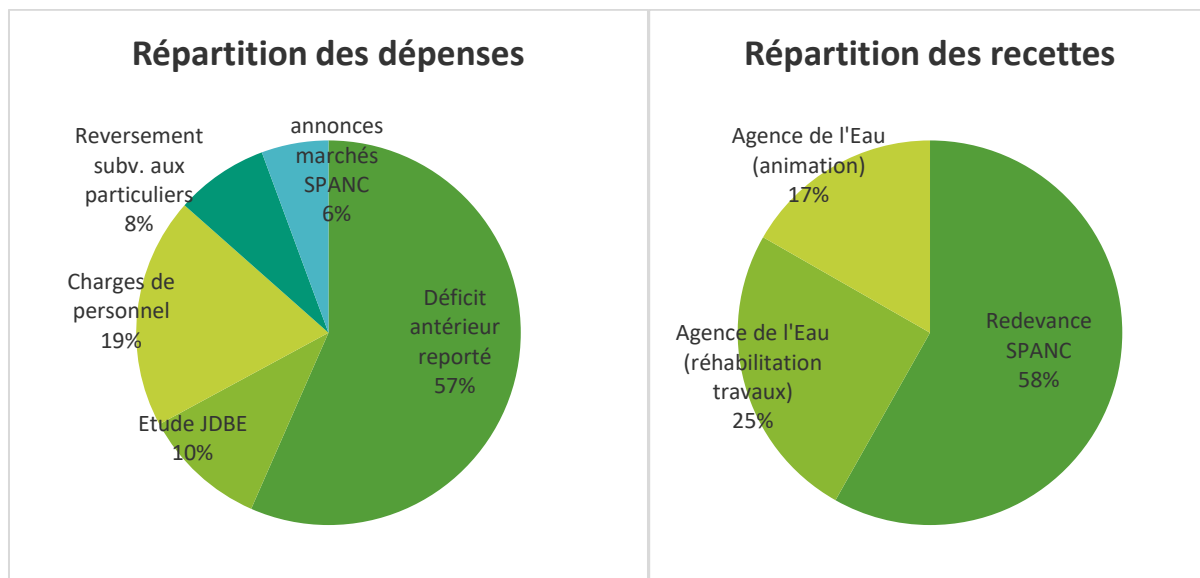
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

### Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 38 307.23 € dont 57 % correspondent au déficit antérieur reporté, 10 % aux frais de réalisation des diagnostics par le Bureau d'études JDBE, 19 % au frais de personnels dédiés à ce service, 8 % au reversement aux particuliers des subventions pour la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif et 6 % aux frais d'annonces pour le nouveau marché de réalisation des diagnostics.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 11 955.00 € dont 58 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 17 % à la subvention de l'agence de l'eau pour l'animation et 25 % aux subventions de l'agence de l'eau destinées à être reversées aux particuliers pour la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif.

Malgré une hausse de 5 % des redevances votée pour l'année 2018, le résultat de l'exercice est négatif et vient augmenter le déficit existant passant ainsi de 21 675.11 € à 26 352.23 €. Le résultat reporté en 2019 sera donc un déficit de 26 352.23 €.



### Section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

#### 5. Budget annexe de la Zone d'activité de la Côte Renverse (Dampierre sur Salon)

Les dépenses et recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon sont identifiées dans une comptabilité indépendante de celle de la CC4R.

Durant l'année 2018, les dépenses réalisées sont un bornage en vue de la vente d'un terrain.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 339 841.51 € qui correspondent pour 14% au déficit antérieur et 86 % au stock en cours de terrain disponible à la vente. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 290 823.76 € qui correspondent uniquement à l'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 291 639.76 € qui correspondent à 15 % d'excédent reporté et 85% de stock en cours de terrain disponible à la vente.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 291 639.76 € qui correspondent à 99.7 % d'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente et à 0.3 % de travaux de bornage en vue de la vente d'un lot à une entreprise.

#### 6. Budget annexe du Port de Savoyeux

Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

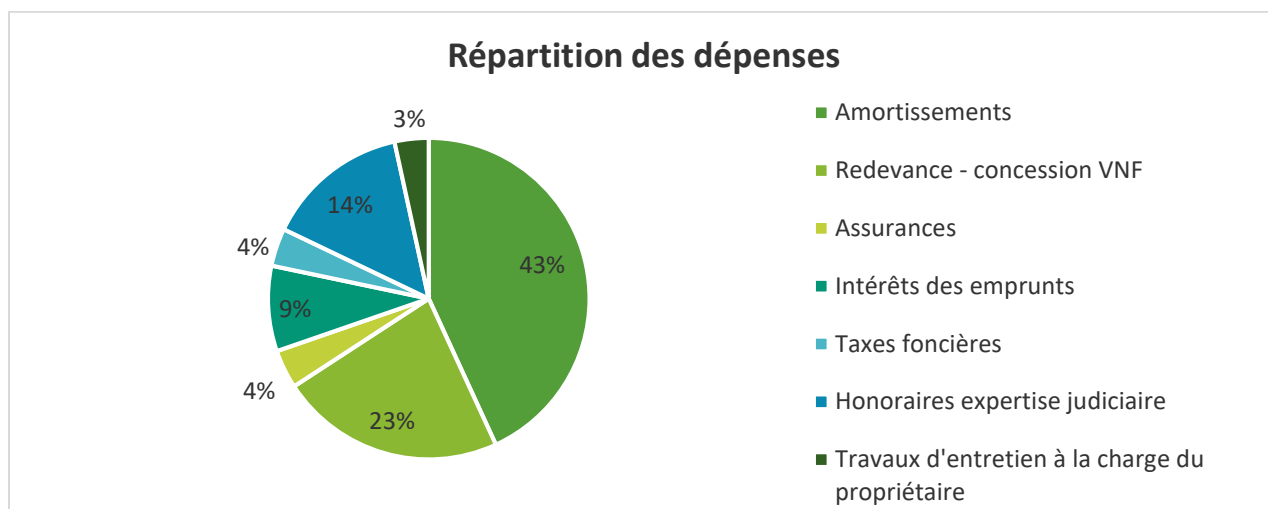
### Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 489.76 € dont 43 % correspondent aux écritures d'amortissement, 23 % à la redevance versée à VNF, 4 % à l'assurance des bâtiments, 9 % aux

intérêts de l'emprunt contracté pour financer les travaux réalisés en 2011 4 % aux taxes foncières des bâtiments, 14 % aux honoraires d'expertise judiciaire, 3 % aux travaux d'entretien des bâtiments.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 374.03 €.

Le résultat reporté en section de fonctionnement en 2019 sera donc un déficit de 115.73 €.



### Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 19 781.96 € qui correspondent pour 67 % au remboursement du capital de l'emprunt et pour 33 % aux travaux d'investissement réalisés par le propriétaire.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 21 350.09 € qui correspondent aux écritures d'amortissement.

Le résultat reporté en section d'investissement en 2019 sera donc un excédent de 1 568.13 €.